

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 10658

présenté par
M. Prud'homme

ARTICLE 59

L'alinéa 8 de cet article est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. La solidarité nationale a pour principe que tout le monde doit participer à ses charges dans la mesure de ses moyens. Avec ce nouveau système de retraites, nous sommes très loin du compte. Les conséquences pour les femmes seront désastreuses, et certaines professions vont voir leurs pensions chuter. L'usage de cette expression ici nous paraît inappropriée. Nous proposons donc la suppression de cet alinea.